

# **ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE**

## **EUROCONTROL**

- Mesures de la Commission permanente -

### **MESURE N° 18/235**

#### **portant nomination des membres du conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL**

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL », amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1(b) et 7.3,

vu l'appendice des Statuts de l'Agence (Règlement du Fonds de pension EUROCONTROL), et en particulier ses articles 5.1 et 5.2,

vu la mesure n° 16/223 du 04/11/2016 de la Commission permanente portant nomination des membres du conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL,

vu la liste des candidats proposés par le président du Conseil provisoire pour exercer la fonction de représentant des États membres au conseil de surveillance,

vu les propositions transmises par les comités du personnel pour la nomination de personnes à la fonction de représentant du personnel au conseil de surveillance,

sur proposition du Conseil provisoire,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

#### **Article premier : Nouveaux membres représentant les États membres**

Nominations prenant effet le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 31 août 2022

1. M. Luboš Hlinovský (CZ) et M. Francesco Del Donno (IT) sont nommés membres titulaires du conseil de surveillance représentant les États membres.
2. Sont nommés membres suppléants du conseil de surveillance représentant les États membres :
  - M. Roland Papp (HU), suppléant de M. Luboš Hlinovský ;
  - M. Josef Rosenthaler (AT), suppléant de M. Francesco Del Donno.

Nominations prenant effet le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 août 2020

4. M. Patrick Roux (FR) est nommé membre titulaire en remplacement de M. Christophe Bigand jusqu'au terme du mandat de ce dernier.
5. M<sup>me</sup> Itziar López (ES) est nommée suppléante de M. Patrick Roux en remplacement de M<sup>me</sup> Ana Gómez-Pineda jusqu'au terme du mandat de cette dernière.

**Article 2 : Membres en fonction représentant les États membres**

M. Raoul Verschueren (BE) et M. Aleksandar Vasilev (DE) restent en fonction en qualité respectivement de membre titulaire et membre suppléant du conseil de surveillance représentant les États membres jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2020.

**Article 3 : Nouveaux membres représentant le personnel**

1. M<sup>me</sup> Agnieszka WEGNER et M. Ross Walton sont nommés membres titulaires du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL.
2. Sont nommés membres suppléants du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL :
  - M. Mattia Lacagnina, suppléant de M. Ross Walton ;
  - M. Ive Van Weddingen, suppléant de M<sup>me</sup> Agnieszka Wegner.
3. Ces nominations prennent effet le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour quatre ans, soit jusqu'au 31 août 2022.

**Article 4 : Membres en fonction représentant le personnel**

1. M. Dimitri Serfiotis et M. Frédéric Deleau restent en fonction en qualité de membres du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2020.
2. Les personnes suivantes restent en fonction en qualité de membres suppléants du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2020 :
  - M<sup>me</sup> Nathalie Gire, suppléante de M. Dimitri Serfiotis ;
  - M. Burkhard Von Erlach, suppléant de M. Frederic Deleau.

**Article 5 : Membres représentant le directeur général**

M. Adriaan Heerbaart et M. Irakli Davitadze restent en fonction en qualité respectivement de membre titulaire et membre suppléant du conseil de surveillance représentant le directeur général jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2020.

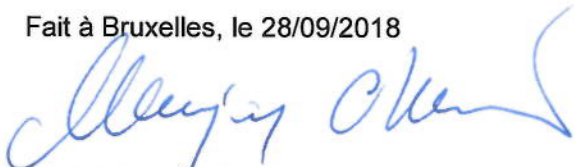
**Article 6 : Présidence**

La désignation du président du conseil de surveillance, sur proposition dudit conseil, fait l'objet d'une mesure ultérieure de la Commission permanente.

**Article 7 : Date d'entrée en vigueur**

La présente mesure annule et remplace la mesure de la Commission permanente n° 16/223 du 04/11/2016 et prend effet le jour de sa signature.

Fait à Bruxelles, le 28/09/2018



M<sup>me</sup> Mirjana CIZMAROV  
Présidente de la Commission permanente